



Séance du 14 février 2024
Délibération n°03 -14022024

OBJET : Festival des 37 – Validation de la 5^{ème} édition et signature de la convention avec l'association « l'Autre Vie du Papillon »

M. Philippe GUIARD, Vice-président, rappelle au conseil d'administration :

Le Festival des 37, c'est la création de films courts par des habitants accompagnés par des professionnels et la présentation itinérante sur le territoire de ces films lors d'un festival de cinéma populaire. Il propose des ateliers en lien avec le cinéma, des projections, des débats, des documentaires et des rencontres.

Ce projet se découpe donc en deux phases, la phase de création et la phase du Festival.

Ce projet « Le Festival des 37 », émane directement d'un atelier d'expression théâtrale piloté par l'association l'Autre Vie Du Papillon dans le cadre des activités de l'Espace de Découvertes et d'Initiatives – EDI - « les Ateliers d'Échanges du Pays de Craon ».

Le projet se déroule sur 2 années et le coût total estimé est de 70 000€. Il est proposé que l'engagement maximum pour cette 5^{ème} Edition en termes de reste à charge du CIAS soit de 50 000€ soit 25000€ inscrits au budget 2024 et 25 000€ inscrits en 2025.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la demande des participants, du public et au vu des résultats positifs et évolutifs de cette action,

Considérant qu'en 2024, le CIAS et l'Association souhaitent continuer leur engagement en visant à favoriser l'expression et la création artistiques de personnes socialement fragilisées et à développer la mixité sociale.

Considérant la coopération engagée avec le service culturel communautaire dans le cadre de la 3^{ème} Edition du Festival des 37 et la volonté de l'inscrire dans la durée.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Valide** la réalisation de la 4^{ème} édition du Festival des 37 en décembre 2025 et une participation financière du CIAS de 50 000€ soit 25 000€ par an.
- ⇒ **Autorise** la signature de la convention correspondante et tous documents correspondant à cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

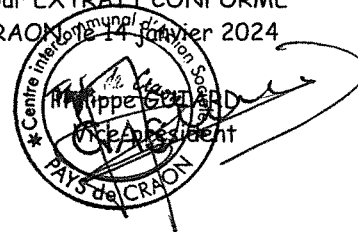
POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON le 14 février 2024





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 février, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie (en visio), MANCEAU Laurence, RENAULT Patricia, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé.

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, PLANCHAIS Raymond, SORIEUX Vanessa, DEMENAIIS Marie-Hélène.

BOURDAIS Christophe	pouvoir donné à RESTIF Vincent
GARBE Pascale	pouvoir donné à GAUBERT Jean-Eudes
GODARD Chantal	pouvoir donné à TESSIER Jean-Pierre
TRICOT Marina	pouvoir donné à BREHIN Colette
PLANCHAIS Raymond	pouvoir donné à DAVID Gisèle